

# Les résultats intéressement 2018



La commission intéressement a eu lieu le 15 avril 2019, les résultats sont tombés :

Globalement les chiffres 2019 sont satisfaisants ce qui démontre la qualité et le professionnalisme des salariés de la Sécurité Sociale.

## BRANCHE FAMILLE

Le taux d'utilisation de la masse salariale dédiée à l'intéressement est de 93.9%. En 2018, la note moyenne des Caf est de 4,61 sur 5, soit un taux de performance à 92 %. Les taux de performance des Caf varient de 68 % à 100 %, soit une prime variant de 753 € à 934 €. Toutes les Caf atteignent le seuil de déclenchement de la part locale fixé à 2,5 sur 5.



### Résultats par CAF

La CFTC constate que les résultats de la branche famille pour 2018 sont stables. Nous **alertons** toutefois les représentants de la CNAF sur l'année 2019, en effet la mise en place de la prime d'activité a lourdement pénalisé les organismes notamment en matière de stocks et du traitement des dossiers (les outils utilisés ne sont pas performants pour le traitement de dossiers complexes)

## BRANCHE MALADIE

Le taux d'utilisation de la masse salariale dédiée à l'intéressement est de 85.54%.

La performance nationale est déterminée au vu des résultats obtenus par les organismes sur l'ensemble des 16 indicateurs nationaux regroupés sous 3 domaines, une pondération est appliquée à chacun des indicateurs suivant l'importance fixée à chaque indicateur. Ainsi, le taux de réussite de performance nationale pour l'exercice 2018 est égal à 87,4%. Le montant individuel est équivalent à 346,65 euros. En fonction des résultats 2018 des indicateurs de l'intéressement, chaque organisme se verra attribuer un coefficient de performance locale. Le coefficient de performance en 2018 varie de 51,31% à 100,00%. Ainsi, la performance locale moyenne par organisme s'établit à 85,94%. La prime d'intéressement au titre de la part locale s'établit entre 305,20 euros et 594,77 euros



### Résultats par CPAM

La CFTC constate une baisse de la performance nationale par rapport à 2017 (90.17%) les indicateurs en baisse notamment montant des économies maîtrise médicale ville et hôpital ne dépendent pas des actions propres des salariés. 2 organismes ont des taux de performance locale situés entre 50% et 60%, la CFTC demande des plans d'action pour permettre à ces organismes de progresser .

## BRANCHE RETRAITE

Le taux d'utilisation de la masse salariale dédiée à l'intéressement est de 81.22%

Le seuil de déclenchement du versement de la « Prime Nationale d'Intéressement » est fixé à 50 % des 920 points mesurables, soit 460 points. La branche totalisant 804 points (soit un taux de réalisation de ses objectifs de 87,39%), la part nationale individuelle d'intéressement s'élève à 351,47 euros

Dès lors que la caisse régionale atteint 50% des points mesurables, une prime locale d'intéressement, basée sur la part individuelle théorique maximum (soit 603,27 euros), est servie proportionnellement aux points obtenus. La part individuelle locale d'intéressement moyenne est de 465,16 euros, avec un maximum versé de 603,27 euros.

Prime totale versée avec un minimum de 351.47 et un maximum de 954.74 .



### Résultat organisme Retraite

La CFTC constate que 2 caisses Guadeloupe et Guyane n'ont pas réalisé le seuil de déclenchement de la prime locale. Nous demandons que la Direction mette en place des plans d'action afin de corriger ces exceptions. Il faut impérativement donner les moyens aux salariés pour réaliser leurs objectifs dans les meilleures conditions. La CFTC regrette le taux réalisé sur l'enveloppe utilisée. La CFTC alerte la Direction sur la situation difficile des caisses de retraite.

### Branche recouvrement

Tous les salariés des organismes de la branche Recouvrement (hors CGSS, CCSSL et CSSM, les organismes multi-branches faisant l'objet d'un calcul spécifique) percevront une prime d'intéressement 2018 comprise entre 867,36 € et 971,04 €.

Le taux d'utilisation de la masse salariale dédiée à l'intéressement est de 93.93%

Pour l'année 2018, les résultats globaux varient de 67,87% à 100%. La moyenne des performances locales s'établit à 88,63% tous organismes confondus (y compris part Recouvrement des CGSS, de la CCSS de Lozère et de la CSS Mayotte).



### Résultat recouvrement

La CFTC constate que la branche recouvrement a pour la première fois utilisée au-delà de 90% la masse salariale dédiée. L'Acoss a entendu les demandes de la CFTC sur la prise en compte des aléas par des pondérations des indicateurs. Nous nous félicitons de ces résultats qui démontrent la capacité de la branche à réagir.

**La CFTC se félicite que des branches progressent et permettent ainsi à leurs collaborateurs de bénéficier plus largement des fruits de leur travail. Concernant les branches maladie et retraite, nous serons vigilants quant aux indicateurs qui seront mis en place sur 2019. Ceux-ci doivent rester atteignables et raisonnables**

Tout seul, on va plus vite.  
Ensemble, on va plus loin !